



Lutter contre les inondations ? Ensemble, relevons le défi !



**Anticiper, dialoguer
pour mieux agir**

**Programme d'Actions
de Prévention des Inondations
de la Meurthe (PAPI)**

Vers un territoire plus fort face aux inondations



Objectif Meurthe, c'est la concrétisation d'une vision, celle d'un territoire qui **protège ses habitants, ses biens et ses usagers contre le risque inondation**. Celle, également, d'un territoire engagé pour l'environnement et la biodiversité, qui protège sa rivière.

Il est aujourd'hui nécessaire d'agir et de prévenir le risque inondation encore très présent sur le bassin versant de la Meurthe, dans le respect des hommes et des territoires.

En pensant sur le long terme sa stratégie et son programme d'actions à l'échelle du bassin versant de la Meurthe,

Objectif Meurthe construit des **solutions cohérentes pour tous, de l'amont à l'aval, au service de l'intérêt général**. Des solutions imaginées collectivement avec les premiers concernés : habitants, professionnels, industriels, agriculteurs et usagers.

Ses missions sont simples : surveiller et prévoir, alerter, protéger et sensibiliser.

En bref : anticiper et dialoguer pour mieux agir.



C'est quoi le risque inondation ?

L'Ineris, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques, définit le risque comme « un danger éventuel, plus ou moins prévisible, inhérent à une situation ou à une activité ». Le risque inondation dépend d'une équation.

Un phénomène naturel, c'est **l'aléa**



Ex : des fortes pluies

Un ensemble de potentiels victimes : c'est **l'enjeu**



Ex : des personnes, des biens et des activités économiques

C'est le croisement de ces deux éléments qui crée **le risque**.



Objectif Meurthe en bref

C'est quoi un bassin versant ?

Le bassin versant est constitué de l'ensemble des surfaces recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même cours d'eau ou vers une même nappe d'eau souterraine, ainsi tous les affluents d'un cours d'eau font partie du même bassin versant. Par exemple, la Mortagne ou la Vezouze font partie du bassin versant de la Meurthe. Afin de garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et la satisfaction de l'ensemble des usages, il est indispensable de penser les interventions sur l'amont et l'aval d'un bassin versant.



Le projet en chiffres

Un territoire de **3 090 km²**

293 communes concernées

5 ZRDC

505 000 habitants

33 opérations de travaux

Des travaux estimés à **45 000 000 €** pour le premier programme

+ 3 500 personnes vivent en zone inondable

10 ans de projet

Objectif Meurthe : un PAPI

Objectif Meurthe est un PAPI, un **Programme d'Actions de Prévention des Inondations**. C'est un contrat qui lie les collectivités pour agir ensemble à l'échelle de leur bassin versant. Il vise à « promouvoir une **gestion globale et équilibrée du risque inondation**, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considéré ».

Objectif Meurthe s'articule autour de **8 axes pensés pour mener une action complète et efficace** contre le risque inondation sur le territoire du bassin versant de la Meurthe.



Axe 1 Améliorer
la connaissance

Axe 2 Surveiller et prévoir
les crues et les inondations

Axe 3 Alerter et gérer
les crises

Axe 4 Garantir la prise
en compte du risque
inondation dans
l'aménagement
et dans l'urbanisme

Axe 5 Réduire la vulnérabilité
des biens et des personnes

Axe 6 Gérer les écoulements grâce
à un programme de travaux

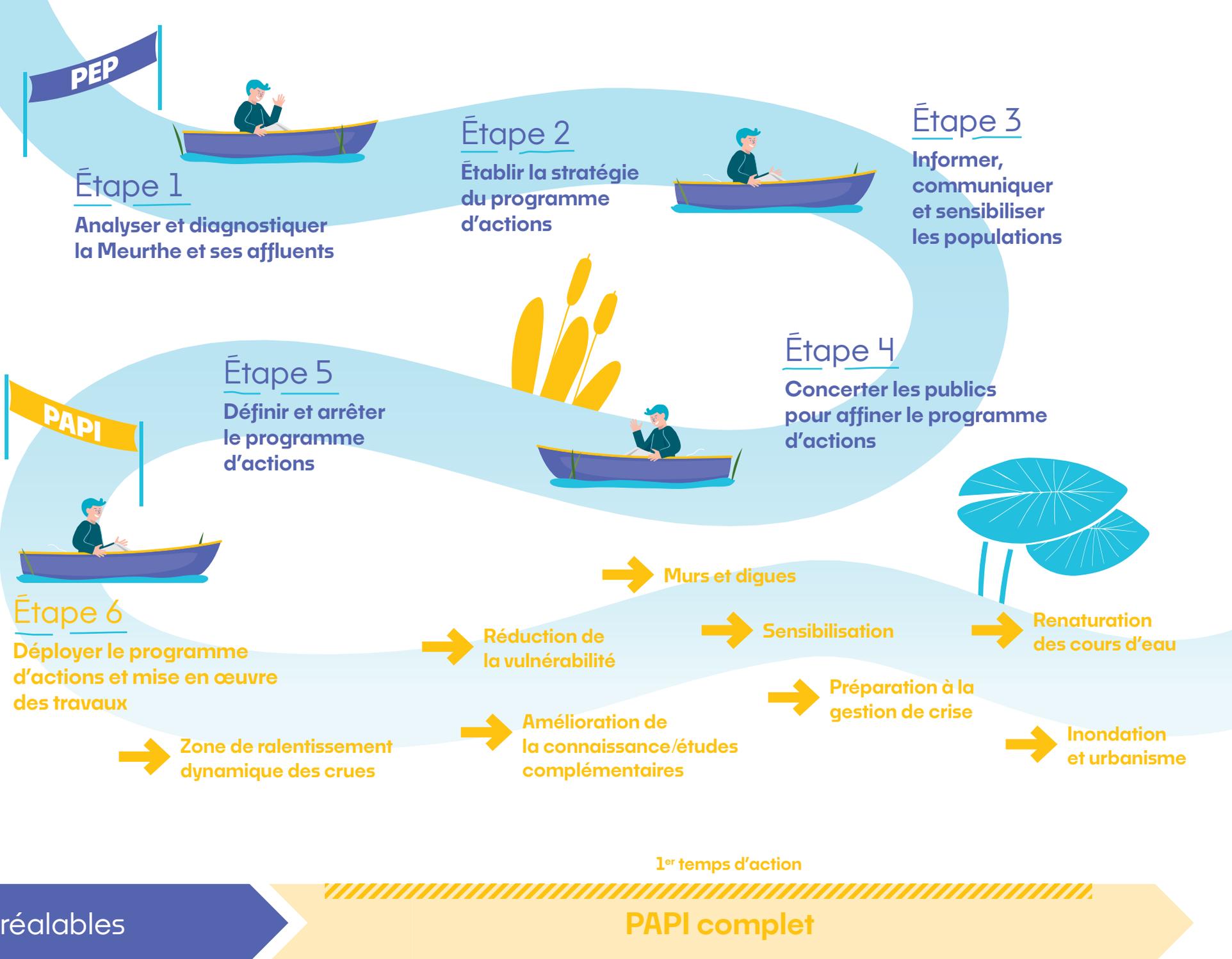
Axe 7 Gérer les ouvrages et
la protection hydraulique

Axe 8 Reconquête des cours d'eau
et des milieux naturels aquatiques

Une mise en œuvre en deux temps

Objectif Meurthe est issu de la volonté politique des collectivités territoriales concernées par le risque inondation du bassin de la Meurthe de pallier efficacement à ce problème, dans une logique de solidarité territoriale. Piloté par l'EPTB Meurthe-Madon, Objectif Meurthe entend agir au niveau des aléas et des enjeux pour réduire le risque sur le bassin versant. Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Meurthe en est la première déclinaison et se décline en deux phases de travail :

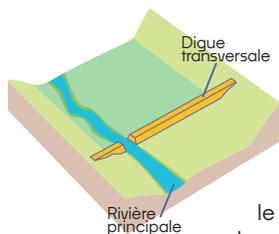
- **Le Programme d'Études Préalables (PEP) - en cours** : première étape du PAPI. Il consiste en une série d'études permettant de dresser un diagnostic du territoire en matière d'inondation et d'ainsi améliorer la connaissance pour établir une stratégie globale cohérente. C'est à partir de ce diagnostic que le programme d'études et le plan de financement ont été définis.
- **Le PAPI complet - à venir** : le PAPI complet est la phase de mise en œuvre de la stratégie élaborée lors du PEP avec un programme d'actions et de travaux communs.



Un premier programme de travaux

Les travaux engagés seront de natures différentes.

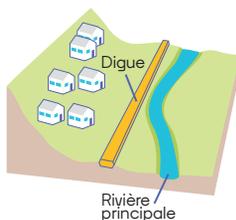
Des zones de ralentissement dynamique des crues (ZRDC)



Ces ouvrages consistent à créer un obstacle pour ralentir le rythme d'écoulement des cours d'eau en période de crues. Majoritairement situés en amont, ils régulent ainsi le débit et constituent des zones de surstockage temporaires.

Digues et murs

Les murs de protection et les digues sont des barrières artificielles permettant de contenir temporairement la montée des eaux d'une rivière lors d'une crue. Ces ouvrages se trouvent au droit des enjeux pour les protéger.



Chenal de crue

Un chenal de crue est une voie d'évacuation des eaux en cas d'inondation permettant un meilleur écoulement.

Renaturation/restauration de cours d'eau

La renaturation ou sa restauration permettent à la rivière de retrouver ses fonctionnalités naturelles et ainsi d'atténuer les effets des inondations et de favoriser le développement de la biodiversité.

Aménagement d'un espace de divagation

L'espace de divagation naturelle est l'espace de liberté d'un cours d'eau. Par ce type d'aménagement, les cours d'eau, dont le lit a été modifié par le passé, retrouvent localement un certain espace de divagation naturelle. Les écoulements ne sont, alors, plus concentrés à un seul et même endroit. Ainsi, leurs champs d'expansion de crue ont une meilleure efficacité ce qui permet de réduire les inondations.



Travaux et biodiversité

L'EPTB Meurthe Madon mène les études nécessaires pour limiter au maximum les potentiels impacts. Il bâtit, ainsi, le projet le plus respectueux de la nature et de la biodiversité locale.

Ainsi, l'EPTB :

- porte une attention particulière à la conservation des milieux naturels, de la faune et de la flore locale ;
- garantit la bonne intégration paysagère des ouvrages ;
- met en place des dispositifs d'information pendant les travaux ;
- assure la mise en place de mesures compensatoires pour l'environnement, les exploitations agricoles et les entreprises, etc.

Venez donner votre avis !

L'EPTB Meurthe Madon a tenu à engager **un grand temps de concertation des publics concernés par Objectif Meurthe** selon des modalités libres, sans garant.

Cette phase de dialogue permettra **d'informer et de recueillir l'expression et les propositions des différents publics** pour enrichir la décision qui sera prise ultérieurement par le maître d'ouvrage.

Afin de garantir le même niveau d'information auprès de tous et ainsi la bonne participation de chacun, un dispositif de communication sera déployé et un dossier de concertation sera mis à disposition.

Les dates de la concertation

Du **lundi 8 avril 2024**
au **lundi 17 juin 2024**

L'EPTB Meurthe-Madon

L'Établissement public territorial de bassin Meurthe-Madon (EPTB Meurthe-Madon) est le syndicat à qui les intercommunalités situées sur le bassin versant de la Meurthe et du Madon ont confié leur compétence « prévention des inondations ». Ses missions consistent à :



Améliorer les connaissances
et les expertises sur le sujet
des inondations



Planifier et programmer
les actions



Accompagner
les collectivités territoriales



Réaliser les aménagements
du territoire



Sensibiliser

Le dispositif de participation

- 5 réunions publiques dans les 5 communes concernées par les ZRDC :**
 - Étival-Clairefontaine
 - Chanteheux/Croismare
 - Sainte-Hélène
 - Domptail/Saint Pierremont
 - Allarmont
- 6 réunions publiques dans les communes les plus densément peuplées à proximité des autres opérations :**
 - Nancy/Malzéville
 - Varangéville/Saint-Nicolas-de-Port
 - Rambervillers
 - Senones/Moyenmoutier
 - Lunéville
 - Raon l'Étape
- Les citoyens pourront aussi participer en laissant leur avis sur :**
 - le site internet de l'EPTB Meurthe Madon
 - Par courriel à l'adresse concertation@eptb-meurthemadon.fr
 - Par courrier postal adressé au siège de l'EPTB : 3, rue Jacques Villermaux, 54000 NANCY

Les acteurs du projet

Maîtres d'ouvrage



Financiers



Financé par
l'Union européenne

Retrouvez toutes
les informations
d'Objectif Meurthe sur

www.eptb-meurthemadon.fr

Mail : contact@eptb-meurthemadon.fr
Tél. : 03 83 94 55 01